

LE 11 JUIN 2018
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue au Complexe Jean-Laurin, secteur de Saint-Augustin, Mirabel, le lundi onze juin deux mille dix-huit, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de M. le maire, Jean Bouchard.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon
MM. Robert Charron
François Bélanger
Patrick Charbonneau
Mmes Isabelle Gauthier
Francine Charles
M. Marc Laurin

Sont également présents :

M. Mario Boily, directeur général
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe
Suzanne Mireault, greffière

Est absente la conseillère :

Mme Guylaine Coursol

456-06-2018 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 juin 2018, tel que modifié comme suit :

Est retiré le point suivant de l'ordre du jour :

19. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement abrogeant le règlement numéro 261 « Prohibant divers appareils de jeux, galeries, arcades, et salles d'amusement sur le territoire de la Ville de Mirabel », ainsi que le règlement numéro 410 et l'article 23 du règlement 722 et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2244)

Est ajouté le point suivant en affaires nouvelles :

- a) Soumission relative aux travaux de remplacement et/ou de réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial sur les rues Fontaine et Dupuis, dans le secteur de Saint-Canut et sur la rue Boileau, dans le secteur de Saint-Janvier. (2018-049) (X3 U3 N15390)

457-06-2018 Approbation du procès-verbal.
--

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 28 mai 2018, tel que présenté.

458-06-2018	Approbation d'une liste de comptes à payer. (G5 213 N1048)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a déposé et remis à chaque membre du conseil son rapport montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil en vertu du règlement numéro 1900 *Concernant les contrôles et suivis budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* de cette Ville au montant de 169 661,13 \$ pour la période du 25 mai au 7 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport inclut également la liste des comptes à payer couvrant la période du 29 mai au 11 juin 2018, que le conseil doit approuver;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville, les comptes inscrits à la liste des comptes à payer couvrant la période du 29 mai au 11 juin 2018 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	3 552 401,17 \$
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	10 735,48 \$
• TOTAL.....	<u>3 563 136,65\$</u>

459-06-2018	Annulation de soldes résiduares de différents règlements d'emprunt. (G5 215 N958)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel a entièrement réalisé l'objet des règlements apparaissant à l'annexe I ci-jointe;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qu'il ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt

et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

Que la Ville de Mirabel modifie les règlements identifiés à l'annexe I ci-jointe :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe « I » jointe à la présente;
2. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe « I ». Les protocoles d'entente correspondants sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe « I ».

Que la Ville de Mirabel informe le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe « I » ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous la colonne « Paiement comptant et solde disponible » de l'annexe « I ».

Que la Ville de Mirabel demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe « I ».

460-06-2018	Affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunt numéros 1756 et 1935. (G5 215 N1019)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

Pour les règlements suivants, d'affecter l'excédent des derniers provenant de l'emprunt contracté par la Ville de Mirabel aux fins prévues par ces règlements, aux fins suivantes :

Règlement no 1756 : Travaux d'infrastructures sur la rue Henri-Piché

Solde disponible : 3 460,68 \$

Affectation : Paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, en capital et en intérêts répartis pour les années 2019 à 2022 :

Année 2019 :	115,17 \$
Année 2020 :	115,17 \$
Année 2021 :	115,17 \$
Année 2022 :	115,17 \$
Année 2022 – refinancement :	3 000,00 \$

Règlement no 1935 : Travaux de réhabilitation de conduite d'aqueduc sur la rue Charles

Solde disponible : 1 381,26 \$

Affectation : Paiement de l'échéance annuelle pour le remboursement de l'emprunt, en capital et en intérêts pour l'année 2019 :

Année 2019: 1 381,26 \$

461-06-2018 Acceptation provisoire de travaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux :

- a) d'aménagement paysager au centre culturel du Domaine-Vert Nord, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 760-09-2017 et exécutés par l'entrepreneur « 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.) ». (G7 311 101 110 U3 N15179) (2017-073)

462-06-2018 Soumission relative aux services de laboratoire pour le contrôle de la qualité des travaux d'asphaltage 2018, phase 2. (2018-051) (X3 211 U3 N15411)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Laboratoire GS inc. », la soumission relative aux services de laboratoire pour le contrôle de la qualité des travaux d'asphaltage 2018, phase 2, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 33 331,25 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 29 mai 2018.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2018-051 préparé le 11 mai 2018 par la directrice du Service du génie, dans le dossier numéro X3 211 U3 N15411, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

463-06-2018 Soumission relative à la fourniture de sel gemme en vrac. (2018-058) (G6 112 U3 N01342)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Compass Minerals Canada Corp. », la soumission relative à la fourniture de sel gemme en vrac, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 85 674,76 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 30 mai 2018.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2018-058 préparé en mai 2018 par le directeur du Service de l'environnement, dans le dossier numéro G6 112 U3 N01342, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

464-06-2018 Soumission relative à la fourniture de sulfate ferrique en solution. (2018-056) (G6 112 U3 N11268)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Produits chimiques Chemtrade Canada Limitée », la soumission relative à la fourniture de sulfate ferrique en solution, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 85 472,42 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 30 mai 2018.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2018-056 préparé en mai 2018 par le directeur du Service de l'environnement, dans le dossier numéro G6 112 U3 N11268, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

465-06-2018 Soumission relative à la construction de jeux d'eau au parc Lacombe, dans le secteur de Sainte-Scholastique et au parc Charlebel, dans le secteur du Petit-Saint-Charles. (2018-052) (G7 311 101 110 U3 N12470)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Construction Ghislain Lavallée inc. », la soumission relative à la construction de jeux d'eau au parc Lacombe, dans le secteur de Sainte-Scholastique et au parc Charlebel, dans le secteur du Petit-Saint-Charles, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 326 649,73 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 31 mai 2018.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2018-052 préparé le 14 mai 2018 par la directrice du Service du génie, dans le dossier numéro G7 311 101 110 U3 N12470, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer la dépense au fonds de parcs et terrains de jeux.

466-06-2018	Soumission relative au nettoyage et à l'inspection télévisée des conduites d'égout pour l'année 2018. (2018-059) (X3 500 U3 N14756)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Aquarehab inc. », la soumission relative au nettoyage et à l'inspection télévisée des conduites d'égout pour l'année 2018, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 34 023,40 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 5 juin 2018.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2018-059 préparé le 22 mai 2018 par la directrice du Service du génie, dans le dossier numéro X3 500 U3 N14756, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

467-06-2018	Fin du mandat de services professionnels de la firme Norda Stelo pour la préparation de plans et devis incluant la surveillance des travaux de réfection et d'aménagement de la rue et du chemin Saint-Simon, débutant au sud de la rue Henri-Piché et se terminant au nord du boulevard de Saint-Canut, ainsi que de la route Sir-Wilfrid-Laurier (158), dans le secteur de Saint-Canut. (X3 600 S12 N13922)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été octroyé en janvier 2016 à la firme « Roche Itée » (actuellement « Norda Stelo ») pour la préparation des

plans et devis et la surveillance des travaux relatifs à la réfection et au réaménagement de la route 158 et du chemin Saint-Simon, dans le secteur de Saint-Canut, en vertu de la résolution numéro 17-01-2016;

CONSIDÉRANT QUE lorsque les plans préliminaires ont été présentés au ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET), les commentaires soulevés nécessitaient des changements importants et majeurs de conception et de portée du mandat;

CONSIDÉRANT QUE les limites de la phase à réaliser, soit celle située sur la route 158 à l'ouest de la rue du Défricheur jusqu'à l'est du chemin Saint-Simon et sur le chemin Saint-Simon au sud de la rue Henri-Piché jusqu'au nord de la rue de la Sablière, ne sont pas les mêmes que celles du mandat initial;

CONSIDÉRANT QU'une réévaluation globale du projet est requise;

CONSIDÉRANT QUE la firme « Norda Stelo » accepte de mettre fin au mandat et même d'annuler une facture en suspend;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De mettre fin au mandat octroyé, en vertu de la résolution numéro 17-01-2016, à « Roche Itée » et actuellement connu sous le nom de « Norda Stelo ».

468-06-2018	Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 1 690 406 (Chemin Victor), dans le secteur de Saint-Janvier. (X4 210 S14 N15456)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'acquérir de « Les Serres Sagami St-Janvier inc. », ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 1 690 406 (Chemin Victor), dans le secteur de Saint-Janvier.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

469-06-2018 Autorisation d'une servitude permanente, relativement au déneigement d'une partie de la rue Major (lot 3 493 713), dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 212 102 S14 N00096 #103208)

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude permanente, relativement à l'obligation du propriétaire du lot 3 491 380 d'assumer, à l'entière exonération de toute responsabilité de la Ville de Mirabel, le déneigement d'une partie de la rue Major, ou soit d'une partie du lot 3 493 713, dans le secteur de Saint-Augustin.

Tous les frais afférents à l'acte de servitude et notamment les frais de notaire sont à la charge du propriétaire du lot 3 491 380.

470-06-2018 Signature d'une entente industrielle relative au financement des travaux municipaux d'assainissement des eaux usées entre la Ville de Mirabel et Denis Girard. (X3 512 U4 N15476)

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente industrielle relative au financement des travaux municipaux d'assainissement des eaux usées, à intervenir entre la Ville de Mirabel et Denis Girard, tel qu'il appert d'un projet d'entente daté du 11 juin 2018.

471-06-2018 Signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Mirabel, le Ministre de la Sécurité publique du Québec, la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ) et l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ) relativement au prolongement du Programme Accès Alcool. (X2 U4 N9739)

CONSIDÉRANT QUE le Programme Accès Alcool (Actions concertées pour contrer les économies souterraines) (ci-après appelé « Programme ») vise à enrayer le commerce illégal des boissons alcooliques au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Programme est fondé sur la concertation entre les corps de police du Québec et les ministères et organismes gouvernementaux du Québec concernés;

CONSIDÉRANT QUE le Programme est reconduit pour l'exercice financier 2017-2018 ainsi que pour les trois premiers mois de l'exercice financier 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE le Programme prévoit la mise en œuvre de mesures de détection des activités illicites liées au commerce des boissons

alcooliques et, à cette fin, le maintien des mesures de contrôle des activités des titulaires de permis d'alcool au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le rôle du MINISTRE consiste notamment à assurer la coordination du Programme ainsi que la formation des policiers;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de l'ADPQ consiste à assurer la coordination des interventions réalisées par les corps de police municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la RACJ est chargée de la délivrance des permis, des licences et des autorisations permettant la vente et la consommation d'alcool dans des endroits publics, de même que de l'encadrement, de la surveillance et des contrôles du commerce des boissons alcooliques;

CONSIDÉRANT QUE les corps de police prenant part au Programme s'engagent à réaliser des inspections systématiques dans les établissements titulaires de permis d'alcool et à mener des enquêtes visant à démanteler les réseaux illégaux de fabrication et de distribution de boissons alcooliques et à fermer les débits de boissons alcooliques clandestins;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Mirabel participe depuis plusieurs années au Programme Accès Alcool du ministère de la Sécurité publique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur du Service de police, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente avec le Ministre de la Sécurité publique du Québec, la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et l'Association des directeurs de police du Québec relativement au prolongement du Programme Accès Alcool.

472-06-2018	Signature d'une entente industrielle temporaire relative au financement des travaux municipaux d'assainissement des eaux usées avec la compagnie Lallemand Solution Santé inc. (X3 512 U4 N12459)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente industrielle temporaire relative au financement des travaux municipaux d'assainissement des eaux usées, à intervenir entre la Ville de Mirabel et la compagnie « Lallemand Solution Santé inc. », tel qu'il appert d'un projet d'entente préparé le 11 juin 2018.

473-06-2018	Signature d'une entente relative au partenariat avec la nation Mohawk de Kanesatake, dans le cadre de l'élaboration d'un projet de plateforme de compostage. (X4 111 105 U4 N00064)
--------------------	--

CONSIDÉRANT que la municipalité travaille à l'élaboration d'un projet de plateforme de compostage;

CONSIDÉRANT que la nation Mohawk de Kanesatake s'est montrée intéressée par ce projet;

CONSIDÉRANT QU'en effet, le grand chef de ladite nation est à la recherche de projets novateurs pour sa nation et particulièrement dans les domaines de l'industrie environnementale et de la valorisation des matières;

CONSIDÉRANT QU'à cet égard, la nation Mohawk croit être capable d'acquérir du gouvernement fédéral, les terrains visés pour le développement de la plateforme de compostage;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la signature d'une entente de partenariat entre la Ville de Mirabel et la nation Mohawk, relativement à l'élaboration d'un projet de plateforme de compostage.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'autoriser le maire à faire parvenir une lettre, conjointement avec la nation Mohawk de Kanesatake, adressée au Ministre des transports du Canada, tel qu'il appert d'un projet de lettre daté du 4 mai 2018, relativement à l'acquisition de terrains sur le site aéroportuaire pour le projet de plateforme de compostage ainsi qu'à transmettre cette correspondance au Secrétariat aux affaires autochtones.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente de partenariat avec la nation Mohawk de Kanesatake, dans le cadre de l'élaboration d'un projet de plateforme de compostage, le tout tel qu'il appert d'un projet daté du mois de mai 2018.

474-06-2018	Adoption du règlement numéro U-2238 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à permettre les services publics de classe F dans la zone RU 3-3, dans le secteur de Saint-Hermas. (G8 400)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 23 avril 2018, le projet de règlement numéro PU-2238 a été adopté et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2238 a fait l'objet d'une consultation publique tenue le 14 mai 2018 et que lors de cette séance, le second projet de règlement numéro PU-2238 a été adopté, avec modification ;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro PU-2238 nous est parvenue au plus tard le 7 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'objet et la portée ont été mentionnés à haute voix, soit de permettre les services publics de classe F dans la zone « RU 3-3 », dans le secteur de Saint-Hermas, lesquels services publics de classe F sont limités à un seul emplacement à l'intérieur de l'ensemble de la zone.

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2238, tel que modifié.

475-06-2018 Adoption du règlement numéro U-2241 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :

- agrandir la zone C 10-33 à même une partie de la zone H 10-34, dans le secteur de Saint-Augustin;**
- permettre en marge avant tous les types de conteneurs de matières résiduelles semi-enfouis, sur l'ensemble du territoire. (G8 400)**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 23 avril 2018, le projet de règlement numéro PU-2241 a été adopté et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2241 a fait l'objet d'une consultation publique tenue le 14 mai 2018 et que lors de cette séance, le second projet de règlement numéro PU-2241 a été adopté, sans modification :

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro PU-2241 nous est parvenue au plus tard le 7 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'objet et la portée ont été mentionnés à haute voix, soit que la zone C 10-33 est agrandie à même une partie de la zone H 10-34, dans le secteur de Saint-Augustin, et que d'autre part, certaines normes ne s'appliqueront plus, relativement au remisage des contenants de type semi-enfouis dans les zones résidentielles, commerciales et industrielles, alors qu'ils seront autorisés en marge avant.

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2241, tel que présenté.

476-06-2018 Mesure disciplinaire – Employé matricule 1496. (G4 200)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une recommandation quant à la sanction disciplinaire à imposer à l'employé matricule 1496, pour les fautes qui lui sont reprochées;

Il est proposé et résolu unanimement :

Que le conseil entérine la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et impose à l'employé matricule 1496, une suspension d'une (1) journée de travail, sans solde, selon l'horaire en vigueur, et ce, à une date déterminée ultérieurement par le directeur du Service de l'environnement.

477-06-2018 Abrogation de la résolution numéro 442-05-2018 Nominations au poste de lieutenant au Service de la sécurité incendie pour les districts de Saint-Canut et Saint-Janvier. (G4 200)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'abroger la résolution numéro 442-05-2018 « *Nominations au poste de lieutenant au Service de la sécurité incendie pour les districts de Saint-Canut et Saint-Janvier* ».

478-06-2018 Dénomination de voie de communication. (X6 600 N217)

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a pris connaissance d'une recommandation du Comité de toponymie relative à la dénomination du prolongement d'une voie de communication;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De donner le nom indiqué à la voie de communication suivante :

Dans le secteur de Saint-Janvier :

a) **Lot 6 070 631 :**

Nom donné : Rue Roger-Lemelin

Motif : Puisqu'elle correspond au prolongement de l'actuelle rue Roger-Lemelin.

479-06-2018 Installation de panneaux d'arrêt dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X3 310 N7989)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'installer des panneaux d'arrêt aux intersections suivantes :

dans le secteur du Domaine-Vert Nord

- en bordure de la rue André-Mathieu, à l'intersection de la rue Pierre-Mercure, dans les deux directions et l'ajout d'un arrêt supplémentaire sur la rue Pierre-Mercure, à l'intersection de la rue André-Mathieu.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

480-06-2018	Modification à la résolution numéro 104-02-2018 <i>Autorisation relativement à une demande des compagnies « Les Développement Immobiliers Sortie 31 inc. et Les Pétroles Bélisle & Bélisle » concernant la réalisation d'un poste de pompage des eaux usées pour les lots 4 241 535, 4 241 534 et 1 690 644, sur le chemin Victor, dans le secteur de Saint-Janvier, afin d'ajouter des précisions. (X3 510 S13 N15456)</i>
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De modifier la résolution numéro 104-02-2018 *Autorisation relativement à une demande des compagnies « Les Développement Immobiliers Sortie 31 inc. et Les Pétroles Bélisle & Bélisle » concernant la réalisation d'un poste de pompage des eaux usées pour les lots 4 241 535, 4 241 534 et 1 690 644, sur le chemin Victor, dans le secteur de Saint-Janvier*, afin d'ajouter les paragraphes suivants :

D'informer le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) que la Ville s'engage, relativement à ce projet, à adopter un plan de gestion des débordements pour le territoire couvert par l'usine d'épuration de Saint-Janvier dans le secteur de Saint-Janvier, décrivant les mesures compensatoires globales à mettre en place pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observés.

De faire parvenir au MDDELCC un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements et des dérivations observés sur le territoire couvert par l'usine d'épuration de Saint-Janvier dans le secteur de Saint-Janvier, à l'intérieur d'un délai maximal d'un (1) an à partir de la date de la résolution.

De s'assurer de la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier à convenir avec le MDDELCC.

De tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement.

481-06-2018	Signature des demandes de consentement présentées par Hydro-Québec, afin de procéder à des travaux de contrôle de la végétation pour réduire les pannes électriques dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 411 N2924)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'autoriser la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, les demandes de

consentement présentées par Hydro-Québec, afin de procéder à des travaux de contrôle de la végétation pour réduire les pannes électriques dans le secteur de Saint-Janvier, soit pour les lots 3 990 530, 3 990 531, 3 990 533, 3 990 534, 3 990 537 et 4 621 015.

482-06-2018	Appui à la MRC de Kamouraska relativement à la période retenue pour l'élection municipale en raison de la préparation budgétaire. (X1 200 #103329)
--------------------	---

CONSIDÉRANT la résolution 172-CM2018 de la MRC de Kamouraska dénonçant la période retenue pour l'élection municipale notamment en raison de la période de préparation budgétaire;

Il est proposé et résolu unanimement :

D'appuyer la résolution 172-CM2018 de la MRC de Kamouraska dénonçant la période retenue pour l'élection municipale et proposant la tenue des élections au printemps, soit le premier dimanche de mai.

De transmettre cette demande à l'attention de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), et l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

De transmettre aussi copie de cette résolution, au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au Directeur général des élections ainsi qu'à Madame Sylvie D'Amours, députée de Mirabel.

483-06-2018	Appui aux revendications des 19 maires du regroupement de municipalités relativement au réseau de transport intégré. (G3 410 N15348)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE les maires des villes et municipalités formant la MRC Thérèse-De Blainville, la MRC de Deux-Montagnes, la MRC des Moulins, ainsi que les Villes de Saint-Jérôme, Laval et de Mirabel (ci-après le Regroupement) ont participé au Forum sur la mobilité et le transport collectif ;

CONSIDÉRANT QUE près de 80 % des citoyens du Regroupement estiment que la congestion routière s'est aggravée au cours des cinq dernières années et qu'elle affecte leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE les retards liés à la congestion routière sur l'ensemble des corridors analysés ont augmenté de 46 % depuis 2014 et sont susceptibles d'augmenter d'un autre 37 % d'ici 2021;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la congestion pour les régions où sont situées les 19 villes du Regroupement se chiffre, pour 2018, à 1,3 milliard de dollars, soit un accroissement de 120 % en 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE la croissance du coût de la congestion est supérieure à la croissance du PIB du Québec;

CONSIDÉRANT QUE 88 % des gens d'affaires issus des villes du Regroupement déclarent que la congestion s'est aggravée dans les dernières années et qu'elle a un impact négatif sur leurs affaires;

CONSIDÉRANT QUE cet impact négatif se répercute sur leurs coûts, leur chiffre d'affaires et sur leur capacité à recruter de la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le smog urbain est le polluant ayant la plus forte répercussion sur la santé publique, avec des coûts estimés à 36 milliards de dollars en 2015, pour l'ensemble du Canada, selon l'Institut international du développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE les 19 villes membres du Regroupement connaîtront une croissance démographique et économique importante dans les années à venir;

CONSIDÉRANT QUE ces mêmes villes connaissent la plus forte hausse de la part modale du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE la construction du Réseau express métropolitain (REM) entraînera des perturbations importantes et qu'il est nécessaire de mettre rapidement en place des solutions afin d'éviter un accroissement de la congestion et un recul de l'utilisation du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE les demandes des villes du Regroupement servent l'intérêt supérieur des Mirabellois;

Il est proposé et résolu unanimement :

Que le conseil de la Ville de Mirabel appuie les revendications des 19 maires du Regroupement , soit :

- La mise en place d'un réseau de voies réservées en site propre sur les autoroutes 13, 15, 19 et 25 et sur certains tronçons des autoroutes 640 et 440 ;

Ces voies réservées se rabattront vers les modes de transport lourd de Laval via notamment des voies réservées devant être mises en place à Laval sur l'axe des Laurentides et de la Concorde/Notre-Dame ;

- L'ajout d'un mode de transport lourd dans le secteur densément peuplé de Chomedey à Laval, que ce soit par l'ajout de stations de métro ou un prolongement du REM;
- Compléter l'autoroute 19 jusqu'à la 640 et l'autoroute 13 jusqu'à l'autoroute 50 avec des aménagements pour le transport collectif;
- La mise sur pied d'un bureau de projet d'ici le 1er septembre 2018 pour la réalisation du réseau de transport collectif intégré Laval - Basse-Laurentides.

De transmettre copie de la présente résolution à M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec, à M. André Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, à Mme Sylvie

D'Amours, députée de Mirabel et aux municipalités membres du Regroupement.

484-06-2018 Mainlevée de l'obligation de construire sur le lot 2 455 510 en faveur de « Métal R.S.G. inc. », dans secteur de Saint-Janvier. (G7 410 U4 N13963)

CONSIDÉRANT QUE la propriété sise au 12775, rue du Parc, dans le secteur de Saint-Janvier a été acquise par « Métal R.S.G. inc. » en octobre 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur s'engageait à construire un édifice d'une superficie représentant une empreinte au sol de 30000 pieds carrés;

CONSIDÉRANT QUE Gilbert LeBlanc, directeur de Mirabel économique, nous informe que les obligations ont été remplies quant aux obligations de construire, la construction ayant une empreinte au sol de 33062 pieds carrés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De donner mainlevée des obligations de construire relativement au lot 2 455 510 en faveur de « Métal R.S.G. inc. », dans le secteur de Saint-Janvier, relativement à l'acte de vente intervenu en octobre 2006.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée y relatif et les autres documents nécessaires.

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par le directeur général, M. Mario Boily en date du 7 juin 2018; (G1 211 101 120 N11458)
- b) procès-verbal numéro 2018-06-07 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparé par la greffière, Suzanne Mireault, avocate; (G1 211 101 120 N11458)

Affaires nouvelles.

485-06-2018 Soumission relative aux travaux de remplacement et/ou de réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial sur les rues Fontaine et Dupuis, dans le secteur de Saint-Canut et sur la rue Boileau, dans le secteur de Saint-Janvier. (2018-049) (X3 U3 N15390)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du

Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Bernard Sauvé Excavation inc. », la soumission relative aux travaux de remplacement et/ou de réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial sur les rues Fontaine et Dupuis, dans le secteur de Saint-Canut et sur la rue Boileau, dans le secteur de Saint-Janvier, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 2 252 955,25 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 24 mai 2018.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2018-049 préparé le 24 avril 2018 par la directrice du Service du génie, dans le dossier numéro X3 U3 N15390, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

L'adjudication de la présente soumission est conditionnelle à l'obtention des approbations légales requises et à la mise en vigueur des règlements d'emprunt numéros 2235, 2236 et 2237 de cette Ville.

D'imputer cette dépense au fonds des règlements d'emprunt numéros 2235, 2236 et 2237 de cette Ville.

Parole aux conseillers.

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

486-06-2018 Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Jean Bouchard, maire

Suzanne Mireault, greffière